

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE LILLE

29/01/2026

N° E26000002 /59

Le président du tribunal administratif

E- Décision désignation commissaire du 29/01/2026

CODE : 1

Vu, enregistrée le 08/01/2026, la lettre par laquelle le président de la communauté de communes Campagnes de l'Artois demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour :

Objet(s) : Procédure de modification n°1 du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi).

Maître d'ouvrage : Communauté de communes Campagnes de l'Artois.

Territoire(s) concerné(s) : Commune d'Humbercamp.

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2026 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur François PHILIPPS, figurant sur la liste d'aptitude du département du Pas-de-Calais, est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Madame Chantal URBAIN, figurant sur la liste d'aptitude du département du Pas-de-Calais, est désignée en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 3 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 4 : La présente décision sera notifiée au président de la communauté de communes Campagnes de l'Artois, à Monsieur François PHILIPPS et à Madame Chantal URBAIN.

Fait à Lille, le 29/01/2026

Le Président,



Benoist GUÉVEL

Pour expédition conforme,
Pour le greffier en chef,
L'adjoint administratif délégué,

